

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ACADEMIE DE LA RÉUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIPLÔME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat Professionnel établi le 05 juillet 2024 par le président de jury.

Le Diplôme du Baccalauréat Professionnel

SPÉCIALITÉ OPTIQUE LUNETTERIE AVEC LA MENTION BIEN

est conféré à **M. RIVIÈRE Gabriel Évan Alain**

né le 09 juin 2006, à SAINT-PIERRE (974)

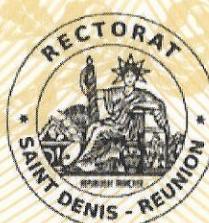
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Saint-Denis, le 12 juillet 2024

Pour la ministre de l'Éducation nationale et par délégation
Le Recteur de région académique La Réunion

P.-F. MOURIER

Pierre-François MOURIER



Signature du titulaire :



Scannez avec
l'application CycladesVerif

Ce diplôme est classé niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles prévu par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019.

N° 20240231397574000002